

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 février 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

Absente : Madame Danie Deschênes, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-02-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

7.1 Annulation et émission d'une carte de crédit – Visa Desjardins;

7.2 Octroi d'une subvention – Aiguillage;

7.3 Appel d'offres GT2009-09 – vidange, déshydratation, transport et disposition des boues usées – autorisation de dépassement de coût;

7.4 Octroi de contrat – réalisation de plans et devis – réhabilitation de l'aqueduc – boulevard du Domaine Phase 1.

ADOPTÉE

2011-02-22 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

2011-02-23 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2011, au montant de **112 702.03 \$**.

ADOPTÉE

2011-02-24 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2011, au montant de **1 110 085.70 \$**.

ADOPTÉE

2011-02-25 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME AUX FINS DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE À L'INTERSECTION DES BOUL. DON-QUICHOTTE ET PERROT, DE CRÉER DEUX ZONES DONT L'AFFECTATION SERA « CONS » ET DE MODIFIER LES LIMITES D'UNE AIRE D'AFFECTATION « A-D » SITUÉE EN BORDURE DU BOUL. ST-JOSEPH – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 18 janvier 2011;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme afin de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boul. Don-Quichotte et Perrot, de créer sur notre territoire une zone dont l'affectation sera « CONS » et de modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boul. St-Joseph.

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 436-3, intitulé « Règlement modifiant le règlement révisant le plan d'urbanisme de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et Perrot, de créer sur son territoire deux zones dont l'affectation sera « CONS » et de modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard St-Joseph ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame à la date et heure déterminée par la greffière par un avis public.

ADOPTÉE

2011-02-26 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-19 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE CONCORDANCES AVEC LES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 18 janvier 2011;

Considérant l'adoption du Règlement 436-3, intitulé « Règlement modifiant le règlement révisant le plan d'urbanisme de remplacer une partie de l'affectation « C-V » localisée à l'intersection des boulevards Don Quichotte et Perrot, de créer sur notre territoire deux zones dont l'affectation sera « CONS » et de modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard St-Joseph »,

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville doit adopter un règlement de concordance de façon à ce que le Règlement de zonage soit conforme avec le Plan d'urbanisme modifié;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 437-19, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame à la date et heure déterminée par la greffière par un avis public.

ADOPTÉE

2011-02-27 **RÈGLEMENT NO 445-8 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 18 janvier 2011;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no 445-8, intitulé « Règlement modifiant le règlement no 445 sur les tarifs. »

ADOPTÉE

2011-02-28 **RÈGLEMENT NO 483 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT INCLUANT LES FRAIS ET TRAVAUX CONNEXES D'UNE PISTE À VOCATION RÉCRÉATIVE / UTILITAIRE LONGEANT LE BOUL. ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,6 MILLION**

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'aménagement d'une piste à vocation récréative / utilitaire le long du boulevard St-Joseph Sud;

Considérant que le coût pour la réalisation des travaux s'élève à 1 600 000 \$;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2011;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard, deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : la greffière étant dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no 483 – Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction et d'aménagement incluant les frais et travaux connexes d'une piste à vocation récréative / utilitaire longeant le boul. St-Joseph sud et décrétant un emprunt de 1,6 million ».

ADOPTÉE

2011-02-29 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-01 : LOT 2 067 724 (124, RUE RENAUD)**

Considérant que cette demande est à l'effet de régulariser la situation d'un garage isolé dont la distance entre ce dernier et le bâtiment principal est de 1.41 mètre au lieu des 3 mètres requis à la réglementation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

- 12 -

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-01, lot 2 068 724, concernant l'immeuble situé au 124, rue Renaud, et de régulariser un garage isolé dont la distance avec le bâtiment principal est de 1.41 mètre au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2011-02-30 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-02 : LOT 2 068 795 (3, RUE AUCLAIR)**

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec une superficie d'implantation minimale de 56.90 mètres carrés au lieu des 70 mètres carrés requis à la réglementation et de permettre que le revêtement extérieur soit composé de 30 % briques ou de pierre au lieu des 50 % requis à la réglementation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant quant à la perte de jouissance du droit de propriété;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **de refuser** la demande de dérogation mineure no 2011-02, lot 2 067 795, concernant l'immeuble situé au 3, rue Auclair.

ADOPTÉE

2011-02-31 **DEMANDE D'INTERVENTION DE BELL CANADA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant la demande de Bell Canada afin d'installer un nouvel appareil sur un cabinet existant devant le 68, rue Rouleau.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser madame Line-St-Onge, directrice de la Gestion du territoire à signer la demande d'intervention faite par Bell Canada sous le numéro de projet Graphe G38068.

ADOPTÉE

2011-02-32 **PROLONGEMENT DE LA 102^E AVENUE – ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR L'INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) et d'infrastructures de la rue, dans le cadre du prolongement de la 102^e Avenue.

ADOPTÉE

2011-02-33 **VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'INSCRIPTION**

Considérant la mise en œuvre de la politique de soutien à l'inscription;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accorder une aide financière pour le soutien aux inscriptions des résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention	Nombre d'athlètes	\$ par inscription
Club de gymnastique Gymini	6 685 \$	191	35 \$
Club de patinage de vitesse Trois Lacs	400 \$	2	50 % inscription Max. 200 \$
Club de ringuette 4 Cités	3 220 \$	18	200 \$
Association de hockey mineur Ile-Perrot	66 750 \$	267	250 \$

Que le tout soit puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

2011-02-34 **VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – COOP DE L'ÎLE 2011**

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes, âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de L'Île-Perrot, de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une subvention de **600 \$** à la **Coop de l'Île**, édition 2011.

Que le tout soit puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-02-35 **AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DU CARREFOUR NOTRE-DAME – AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant les travaux effectués dans le cadre de l'aménagement du sous-sol du Carrefour Notre-Dame.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de procéder à l'aménagement du sous-sol du Carrefour Notre-Dame et de procéder à l'acquisition de mobilier et d'équipement pour une somme maximale de **19 400 \$**, taxes incluses.

Que le tout soit puisé à même le surplus libre et imputé au poste budgétaire 1-22-711-00-726.

ADOPTÉE

2011-02-36 **DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière auprès de monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, au montant de **150 000 \$**, pour les travaux d'amélioration de notre réseau routier.

ADOPTÉE

2011-02-37 **AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR L'ACTIVITÉ DU MOIS DE FÉVRIER – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de février de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 16 février 2011, au coût total de **90 \$**; les conseillers **Jean Fournel et Sylvain Lemire** sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2011-02-38 **ANNULLATION ET ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT – VISA DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'annuler la carte de crédit Visa Desjardins émise au nom de Julie Brazeau, portant le numéro 4530 9205 5266 1003 ayant pour date d'expiration 01/12 et d'émettre une nouvelle carte au nom de **Stéphanie Martin** avec une limite de crédit d'une somme de **1 500 \$**.

ADOPTÉE

2011-02-39 **OCTROI D'UNE SUBVENTION – AIGUILLAGE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Aiguillage afin de contribuer à leur levée de fonds sous forme de spectacle de variétés, édition 2011;

Considérant que les articles 4.90 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention à l'**Aiguillage** d'une somme de **150 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-02-40 **APPEL D'OFFRES GT2009-09 – VIDANGE, DÉSHYDRATATION, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES USÉES – AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛT**

Considérant qu'une résolution a été adoptée le 17 novembre 2009 sous le numéro 2009-11-321, octroyant le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues usées à 9152-5667 Québec inc. (Terratube);

Considérant les impacts de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot sur l'accumulation des boues;

Considérant la contribution financière de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser un dépassement de coût pour un montant maximal de **275 000 \$**, taxes incluses.

Que cette dépense soit puisée comme suit :

- **174 449.37 \$** à même le règlement d'emprunt numéro 448 et imputé au poste budgétaire 1-22-414-00-711;

- **100 550.63 \$** à même le surplus non-affecté et imputé au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

2011-02-41 **OCTROI DE CONTRAT – RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS – RÉHABILITATION DE L'AQUEDUC – BOULEVARD DU DOMAINE PHASE 1**

Considérant la difficulté de maintenir la qualité potable et la turbidité de l'eau dans ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat à la firme des **Consultants LBCD inc.**, afin de procéder à la réalisation des plans et devis pour la réhabilitation de l'aqueduc du boulevard du Domaine (Phase I) pour une somme maximale de **15 400 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée au surplus non-affecté et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-419.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports du mois de janvier 2011 de la Gestion du territoire.

2011-02-42 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à **20h12**.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc

